

Un "feu vert politique" pour étendre la protection du littoral

Le conseil des rivages s'est réuni hier à Furiani pour discuter des projets à venir. Déjà propriétaire de près de 19 000 hectares le long des côtes corses, le conservatoire du littoral compte doubler cette surface à l'horizon 2050



Parmi les neuf projets inscrits dans la stratégie 2015-2050 du Conservatoire du littoral, on retrouve l'extension des espaces protégés de la Rundinara et de Balistra, à Bonifacio. Il s'agit, à terme, "d'assurer la protection et la maîtrise foncière d'un grand site naturel de 1 100 ha et 17 km de côtes".

Autour de la table de réunion, quelques visages ont changé, élections obligent. L'objectif, lui, reste le même : protéger le littoral et notamment les zones ayant un intérêt écologique particulier. On procède donc au rachat des espaces littoraux pour empêcher qu'ils ne soient urbanisés d'abord, pour les valoriser, ensuite et pour les faire découvrir, enfin.

En 2015, "le Conservatoire du littoral a révisé sa stratégie à long terme. L'établissement est déjà propriétaire de 19 000 hectares dans l'île et le but est de doubler le patrimoine existant à l'échéance 2050", détaille Michel Muracciole délégué "rivages" en Corse de l'établissement public national.

Dans le cadre de ce plan sur la durée, le conseil des rivages insulaire, composé d'élus insulaires (lire par ailleurs) a son mot à donner, ou à tout le moins un avis consultatif à apporter. Deux

fois l'an en l'occurrence hier à Furiani, on se met donc autour d'une table pour faire le point d'étape sur les dernières avancées de cette manœuvre au long cours. Laquelle comporte neuf dossiers sur des projets d'intervention du conservatoire qui ont tous été acceptés.

"Tous les projets consistent en des extensions de périmètre existant, des nouveaux périmètres ou même des expropriations, à Propriano. Nous n'en sommes qu'au départ, pour l'instant, on pose un périmètre" explique Michel Delaugerre, du Conservatoire du littoral.

Protection, valorisation, aménagement

Autour des élus, les agents du Conservatoire présentent avec Power Point à l'appui ce à quoi ressemblera peut-être le patrimoine de l'établissement dans 35 ans.

"Aujourd'hui on déroule avec les communes concernées. C'est important parce que dans ces secteurs-là, à tout moment, le conservatoire a la latitude d'acheter les terrains visés. Nous avons eu l'accord pour chacun des projets", poursuit Michel Muracciole.

La majorité des dossiers visent à étendre des périmètres de zones protégées déjà existantes (à Centuri, Sorbo-Ocagnano, Aleria, Bonifacio et Sartène), un projet de nouvel espace à acquérir est également en cours dans l'extrême Sud et une expropriation prévue à Propriano, au lieu-dit Portigliolu.

"Ce sont des périmètres de 200, 300 ou 400 hectares. Cela ne veut pas dire qu'on va les acheter tout de suite mais le cap est fixé et cela veut dire qu'il y a une vraie vision partagée", analyse le Monsieur rivages corses du conservatoire.

Un travail qui s'inscrit dans la durée car il faudra

convaincre acteurs locaux, élus et in fine propriétaires du bien fondé et des avantages de chaque projet.

Quant à savoir combien tout cela va coûter, que le contribuable se rassure le budget national a de quoi faire, d'autant qu'il s'agit souvent de terrains inconstructibles dont le prix est fixé par France Domaine, un service de la direction générale des finances publiques.

"Comme les prix auxquels on achète ne sont pas des prix spéculatifs, le Conservatoire peut consacrer 100 000 ou 200 000 € chaque année à son patrimoine en Corse, en fonction des opportunités", confirme Michel Muracciole.

Reste ensuite le deuxième volet de l'action de l'établissement public : la réhabilitation et la valorisation : "Nous acquérons souvent des espaces dans un piètre état qu'il faut réhabiliter, il y a des constructions à démolir, des espaces à cicatriser et à aménager sur le plan éco-

logique. Ensuite il faut les faire découvrir au public, il y a donc des aménagements à réaliser de ce point de vue. On se situe dans une perspective de valorisation".

Pas de spéculation sur les terrains

Une philosophie qui sied parfaitement aux politiques consultés, puisque les dossiers ont été préparés des mois en avance et que chacun (municipalités, agences et offices, collectivités) a eu le temps de s'y plonger pour donner son avis.

"Ces acquisitions se font dans un souci de cohérence et en harmonie avec les politiques conduites notamment par les collectivités. Les acquisitions répondent à des objectifs de protection et de valorisation qui n'excluent pas le développement", adhère François Orlandi, président du Conseil des rivages.

Quant à un éventuel mécontentement des proprié-

Le Conseil des rivages

Créés en 1975, les Conseils des rivages sont des instances consultatives régionales qui donnent leur avis sur les orientations de la politique du Conservatoire du littoral et font toute suggestion à cet égard. Il en existe neuf en France, dont celui de Corse, composé de 6 élus de l'Assemblée de Corse et de 3 élus de chacune des 2 assemblées départementales. Le Conseil des rivages de l'île est présidé depuis l'année dernière par François Orlandi. Le président du conseil départemental de Haute-Corse a pris la succession de l'ancien sénateur Nicolas Alfonsi, à la tête de l'instance pendant quarante ans.

res fonciers, Michel Delaugerre balaise la difficulté d'un revers d'argument : "Ils ne sont pas obligés de vendre, mais il s'agit souvent de terrains non constructibles, le rachat par le conservatoire c'est presque une compensation". Reste que le Graal des 40 000 hectares de littoral protégés en Corse n'est pas encore entre les mains de l'établissement public : "Nous en sommes au stade du feu vert politique, le chemin reste encore long".

KAEL SERRERI

64

Le nombre de sites en Corse acquis en 40 années d'existence.

18 905

hectares à travers l'île sont protégés par le conservatoire, soit 23 % du littoral de l'île (le pourcentage le plus important avec le Nord-Pas-de-Calais) et 12 % du patrimoine total du Conservatoire. Et dans la future stratégie,

19 980

ha sont considérés comme des zones d'intervention et 5 710 ha comme des zones de vigilance.

EN CHIFFRES

"Centuri va ouvrir la voie sur un changement"

Parmi les neuf projets à l'étude, celui qui concerne la commune de Centuri prévoit deux espaces à protéger, qui encerclent le bâti déjà existant autour du port. "Il s'agit de mettre de la cohérence autour d'un espace urbanisé. Nous avons identifié deux espaces de préemption pour les protéger et éviter le mitage déjà existant", explique le président du conseil François Orlandi. Le projet municipal s'inscrit dans une "démarche globale" incluant la gestion du Conservatoire du littoral. "C'est un projet gagnant-gagnant", confirme David Brugioni, le maire de la commune du Cap Corse. Nous voulons engager des périmètres d'extension pour préserver des zones d'intérêt écologique. Freiner le mitage qui est en train de

s'étaler sur la commune". L'édile réfute une quelconque "volonté politique de bloquer les terrains constructibles" mais prône "l'intérêt écologique de préservation des espaces naturels avec vue remarquable". Si quelques propriétaires ne voient pas la démarche d'un bon œil, il faudra les convaincre. "Dans un avenir assez proche, on va montrer, ouvrir la voie sur un changement sur Centuri parce que ça partait dans tous les sens", poursuit le premier magistrat de la commune.

Quelque 18 hectares sont concernés par le projet supposé conduire à un "développement harmonieux" du village et qui n'en est pour l'heure à ses prémices.

K. S.



Le projet de Centuri prévoit le rachat de deux espaces de dix-huit hectares en tout, "pour permettre un développement harmonieux de la commune", dit le maire. / DOCUMENT CORSE-MATIN